



## Reprise société. ne pas appartenir à l'effectif repris. recours

-----  
Par Visiteur

Madame, Monsieur, Bonjour.

Tout d'abord merci de votre aide.

J'ai 42 ans. Je travaille depuis 23 ans dans la même société. Elle est depuis le 25/07/08 en redressement Judiciaire. Suite à une décision du juge il y a un mois il a fallu faire appel à des repreneurs. Elle passera le 12/06 devant tribunal : 2 dossiers de reprise ont été déposés. J'ai eu accès à ces dossiers. J'ai assisté à l'audience avec les repreneurs. J'appartiens à l'effectif repris. Je ne souhaite pas être comprise dans ce plan de continuation. Je souhaite partir et bénéficier de ma prime de licenciement. Je ne crois pas en l'avenir de cette dernière et à mon âge je me dois de réagir rapidement.

Comment dois je procéder afin d'avoir gain de cause svp?

Dans l'attente de vous lire. Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

La reprise de l'entreprise a-t-elle nécessité une modification de votre contrat de travail?

Très cordialement.